

DÉCHARGE POUR UN LIEU - « LIFE IN A DAY »

RSA1-LIAD2020 Limited (la « **Société** », y compris ses éventuels cessionnaires, licenciés ou successeurs en titre) réalise un film documentaire, provisoirement intitulé « Life In A Day - 2020 », qui sera composé de documents envoyés par des utilisateurs en ligne sur un microsite dédié et par d'autres contributeurs, lequel film sera destiné à être publié sur YouTube et sur d'autres plateformes d'exploitation commerciale dans le monde (le « **Film** ». Cette dernière expression inclut toutes les versions d'un tel film réalisées actuellement ou ultérieurement, tous et toutes les parties d'un tel film, pistes audio seules ou versions audio d'un tel film, bandes-annonces, extraits, supports publicitaires ou promotionnels, « extras » sur DVD, inédits en bonus, dossiers de presse électroniques, making-ofs, documentaires ou autres productions basées sur un tel film ou en rapport avec lui, ou tout autre document en rapport avec la publicité, la promotion ou l'exploitation d'un tel film).

Un des Réalisateurs (désigné ci-dessous) ayant soumis des séquences pour le Film (ces séquences étant ci-après dénommées la « **Vidéo** », cette expression incluant tout ou partie d'une telle Vidéo) a filmé, photographié et/ou enregistré tout ou partie de la Vidéo dans des Locaux (tels que définis ci-dessous) qui vous appartiennent.

NOM DU RÉALISATEUR :(le « **Réalisateur** »)

Si vous acceptez que les résultats et le produit des films, photographies et enregistrements réalisés par le Réalisateur dans les Locaux (les « **Enregistrements** », cette expression incluant tout ou partie de ces enregistrements, qui peuvent contenir des images animées et du son, ou uniquement des images animées, ou uniquement du son) puissent être inclus dans le Film et/ou importés et/ou inclus sur le microsite dédié au film hébergé sur lifeinaday.youtube (le « **Microsite du film** ») et/ou tout autre site internet appartenant à la Société et ayant trait (en tout ou en partie) au film, et notamment la chaîne YouTube ayant pour adresse www.youtube.com/lifeinaday (conjointement dénommée avec le Microsite du film les « **Sites internet** »), il est nécessaire que vous lisiez et signiez le présent Formulaire de décharge pour un lieu (la « **Décharge** »), qui définit les termes de l'accord entre vous et la Société en ce qui concerne les Enregistrements et le Film.

La Société ne sera pas tenue d'utiliser les Enregistrements (ni aucune partie de ceux-ci) et ne pourra être tenue pour responsable envers vous dans le cas où aucune partie des Enregistrements ne serait utilisée dans le Film ou sur un Site internet, auquel cas les dispositions énoncées dans la Décharge ci-dessous (à l'exception de la clause 1 ci-dessous qui s'appliquera en tout état de cause) ne seront pas applicables et aucune des parties n'aura d'obligation envers l'autre partie.

Veillez compléter les informations suivantes et signer à l'endroit indiqué sur la dernière page de la présente Décharge :

DATE :2020

NOM ET ADRESSE DES LOCAUX : (les « **Locaux** », ce terme incluant l'extérieur et l'intérieur de ces locaux et tout le contenu de ces locaux, y compris les noms, panneaux et enseignes permettant de les identifier, et tous les changements, ajouts ou modifications apportés à ces locaux par le Réalisateur dans le cadre des films, photographies et enregistrements réalisés par lui pour la Vidéo)

NOM DU PROPRIÉTAIRE DES LOCAUX :(le « **Propriétaire** »)

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE : **PAYS :**

N° DE TÉLÉPHONE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

Pour plus d'informations sur la façon dont nous utiliserons vos données personnelles et sur la base légale sur laquelle nous nous reposons pour leur traitement, consultez la Déclaration de protection des données pour les Contributeurs, disponible à l'adresse <https://lifeinaday.youtube/static/pdf/dpn-c-fr.pdf>.

Si (à la seule discrétion de la Société) les Enregistrements ou une partie des Enregistrements sont inclus dans le Film et/ou sur un Site internet, en contrepartie de la présente Décharge et de toute autre contrepartie de valeur (ensemble, la « **Contrepartie** »), dont le Propriétaire accuse réception et reconnaît la suffisance, le Propriétaire et la Société conviennent de ce qui suit :

1. Le Propriétaire déclare, garantit et confirme qu'il a irrévocablement accordé au Réalisateur le droit d'entrer dans les Locaux et d'y réaliser des films, photographies et enregistrements pour la Vidéo.
2. Le Propriétaire reconnaît et accepte que le Réalisateur est le propriétaire unique et exclusif des Enregistrements (soumis à la licence accordée à la Société et mentionnée à la clause 3 ci-dessous) et a le droit d'exploiter les Enregistrements dans le monde entier et à tout jamais, sur tous les médias et par tous les moyens connus actuellement ou mis au point à l'avenir.

3. Sans limitation de la clause 2 ci-dessus, le Propriétaire reconnaît que le Réalisateur possède le droit unique et exclusif d'accorder à la Société (et le Propriétaire y consent irrévocablement) une licence mondiale libre de droit et non exclusive (le cas échéant, au moyen de la licence actuelle concédant les droits de propriété intellectuelle présents et futurs) pour :
 - (a) télécharger, copier, reproduire, adapter, traduire, modifier, réorganiser, éditer, couper, doubler ou sous-titrer dans n'importe quelle langue, et ajouter ou supprimer des éléments des Enregistrements (y compris, sans limitation, le droit d'extraire du contenu audio uniquement ou visuel uniquement des Enregistrements), de quelque manière que ce soit, dans le but de réaliser et produire, de faire la publicité, de promouvoir, de faire connaître, de diffuser, d'exposer, de distribuer, d'exploiter et de communiquer le Film au public, et d'inclure les Enregistrements (ou toute version modifiée ou éditée des Enregistrements) dans le Film, que ce soit en une seule séquence ou en une série de séquences et précédés ou suivis de tout autre contenu ou entrelacés avec celui-ci (et notamment des écrans publicitaires) que la Société pourra déterminer à sa seule discrétion ;
 - (b) faire de la publicité, promouvoir, faire connaître, diffuser, exposer, distribuer, communiquer au public et exploiter le Film (et tout extrait du Film) incorporant les Enregistrements, ou toute version modifiée ou éditée des Enregistrements, dans le monde entier et à tout jamais, sur tous les médias et par tous les moyens connus actuellement ou mis au point à l'avenir (et notamment la location et le prêt du Film) ;
 - (c) communiquer les Enregistrements au public sur un Site internet quel qu'il soit, notamment pour promouvoir et redistribuer une partie ou la totalité d'un Site internet dans tous les formats de médias et sur tous les canaux médiatiques ; et
 - (d) utiliser les Enregistrements, ou toute partie de ceux-ci, pour promouvoir et commercialiser le site internet YouTube et tout autre site internet, produit, entreprise et/ou service de Google et des sociétés appartenant à son groupe.
4. Le Propriétaire accepte que la Société ait le droit d'identifier les Locaux dans le Film et/ou sur un Site internet quel qu'il soit par son nom véritable ou de présenter les Locaux dans le Film comme étant un autre endroit, réel ou fictif, ou de ne pas identifier les Locaux du tout.
5. Le Propriétaire déclare, garantit et confirme à la Société que (i) le Propriétaire possède le droit absolu de permettre au Réalisateur d'entrer dans les Locaux et d'y filmer, photographier et enregistrer la Vidéo, ainsi que de signer la présente Décharge et d'accorder les droits, consentements et renoncations auxquels il est fait référence dans la présente Décharge, sans aucune restriction ni droit appartenant à un tiers et sans aucune forme de responsabilité ou de reconnaissance envers le Propriétaire ou quelque tiers que ce soit et (ii) aucun consentement n'est requis de la part d'un tiers en ce qui concerne la signature de la présente Décharge par le Propriétaire.
6. Le Propriétaire s'engage à prémunir la Société et à continuer à la préserver pleinement de tous et toutes revendications, coûts, procédures, actions, exigences, dommages-intérêts et/ou responsabilités de quelque nature que ce soit qui seraient engagés et/ou accordés à l'encontre de la Société et/ou compensation acceptée par la Société en conséquence de toute violation ou inexécution par le Propriétaire des déclarations et garanties spécifiées dans la présente Décharge.
7. Le Propriétaire reconnaît et accepte que tous les droits, consentements et renoncations accordés par lui en vertu de la présente Décharge et tous les droits accordés au Réalisateur mentionnés dans la clause 1 seront réputés inclure tous les employés, agents, contractuels et fournisseurs indépendants du Propriétaire ou toute autre personne présente dans les Locaux avec le consentement du Propriétaire au moment de la réalisation des films, photographies et enregistrements pour la Vidéo.
8. Le Propriétaire reconnaît que la Contrepartie sera considérée comme suffisante pour tous les droits, consentements et autorisation accordés en vertu de la présente Décharge et que ni le Propriétaire ni aucune autre personne n'aura droit à une rémunération quelle qu'elle soit en relation avec l'exploitation des Enregistrements ou du Film.
9. Le Propriétaire dégage irrévocablement la Société et le Réalisateur de toute responsabilité de quelque nature que ce soit en relation avec l'utilisation des Enregistrements et la représentation des Locaux (que ce soit dans le Film, sur un Site internet ou autrement), et notamment les plaintes pour intrusion, atteinte à la vie privée, diffamation (y compris l'injure ou la calomnie) et à l'égard de tout autre droit personnel ou réel, et s'engage à s'abstenir de revendiquer ou de soutenir, maintenant ou à l'avenir, une telle poursuite contre la Société ou le Réalisateur.
10. Le Propriétaire reconnaît qu'il ne pourra en aucun cas être autorisé à annuler la présente Décharge ou à demander une mesure injonctive ou autre réparation équitable ou à interdire ou restreindre la production, la médiatisation, la publicité ou l'exploitation des Enregistrements ou du Film.
11. La Société a le droit de céder, concéder sous licence, facturer ou autrement transférer ou grever en faveur d'un tiers tout ou partie de la présente Décharge ou de ses droits et avantages en vertu de la présente Décharge.
12. Si une disposition de la présente Décharge s'avérait non valide, nulle ou inapplicable en vertu de la loi, des règles ou des réglementations d'un pays particulier, ces dispositions n'affecteront en aucune manière les autres dispositions de la présente Décharge, leur application dans toute autre circonstance ou la validité ou le caractère exécutoire de la présente Décharge, et cette disposition serait entravée et limitée uniquement dans la mesure nécessaire pour la mettre en

conformité avec les exigences légales de la juridiction concernée.

13. La présente Décharge constitue l'intégralité de l'accord entre les parties.
14. La présente décharge (y compris les obligations non contractuelles en découlant ou en relation avec elle) sera régie par le droit anglais et les parties se soumettront irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux anglais en cas de litige ou de réclamation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels).
15. La présente Décharge pourra être signée en un nombre illimité d'exemplaires, originaux ou envoyés par télécopie ou transmis sous quelque format électronique que ce soit, chacun de ces exemplaires ainsi signé devant être considéré comme un original et tous ces exemplaires constituant ensemble un seul et même accord. Les parties conviennent que la présente Décharge pourra être authentifiée avec une signature électronique et que la signature électronique de chacune des parties aura la même valeur juridique et la même force exécutoire qu'une signature manuscrite. Dans la présente Décharge, le terme de « signature électronique » désigne tout son, symbole ou processus électronique attaché ou associé logiquement à un enregistrement électronique et émis ou adopté par une personne avec l'intention de signer et d'authentifier l'enregistrement.
16. Si une clause de la présente Décharge fait expressément référence au Réalisateur, c'est qu'elle y figure à son bénéfice et qu'elle sera applicable par lui conformément à la loi de 1999 sur les contrats (droits des tiers).

SIGNATURE



Signataire autorisé pour et au nom
de RSA1-LIAD2020 Limited

Je confirme avoir lu et accepter ce qui précède, y compris la Déclaration de protection des données de la société pour les Contributeurs disponible à l'adresse <https://lifeinaday.youtube/static/pdf/dpn-c-fr.pdf>.

SIGNATURE

Signature du Propriétaire (si le Propriétaire
est une personne physique) ou d'un signataire autorisé
pour et au nom du Propriétaire
(si le Propriétaire est une personne morale)